



Dossier de Consultation des Entreprises comprenant :

Règlement de consultation Cahier des Clauses Administratives et Techniques Particulières - CCATP

PA/PNRMR/REVISION CHARTE PNRMR 2024-2039 /2020-05

**Marché à procédure adaptée pour l'accompagnement par un prestataire
extérieur pour la révision de la Charte du Parc naturel régional de la
Montagne de Reims**

REGLEMENT DE CONSULTATION

1. Pouvoir adjudicateur

Syndicat Mixte du Parc naturel régional de la Montagne de Reims
Maison du Parc
Chemin de Nanteuil
51480 POURCY
contact@parc-montagnedereims.fr
Tel : 03 26 59 44 44

Représenté par Monsieur Dominique LEVEQUE, Président

Personnes habilitées à donner des renseignements :

Technique : M. Olaf HOLM, Directeur
o.holm@parc-montagnedereims.fr

Mme Marie LENFANT, Chargée de mission Révision de la Charte
m.lenfant@parc-montagnedereims.fr

Administratif : Monsieur Eric LALLEMENT, Directeur adjoint – Responsable administratif et financier
e.lallement@parc-montagnedereims.fr

Les candidats sont invités à faire part de leur demande via le profil acheteur :
www.proxilegales.fr

2. **Objet du marché**

- a. Intitulé : accompagnement par un prestataire extérieur pour la révision de la Charte du Parc naturel régional de la Montagne de Reims
- b. Attendu synthétique : le présent MAPA s'inscrit dans le cadre du processus du renouvellement de classement engagé par le Parc naturel régional de la Montagne de Reims pour la période 2024-2039. Le classement actuel expire le 18 avril 2024.

Le Parc naturel régional de la Montagne de Reims souhaite faire appel à un prestataire extérieur pour l'aide à la constitution du dossier de renouvellement du classement respectant les différentes obligations réglementaires (études préalables, rapport de Charte, plan du Parc et annexes) et pour une mission d'accompagnement dans l'animation de la gouvernance et la concertation de ce processus.

- c. Numéro : PA/PNRMR/REVISION CHARTE PNRMR 2024-2039 / 2020-05
- d. Durée : 16 mois à compter de la date de notification.
- e. Date de fin d'exécution de l'ensemble des prestations : 31 décembre 2021
- f. Lieu de livraison de la prestation : Maison du Parc – chemin de Nanteuil – 51480 POURCY
- g. Langue / Unité monétaire : Langue française - Euro
- h. Marché à procédure adaptée : passé selon l'article 2123-1 du Code de la Commande Publique créé par l'Ordonnance 2018-1074 du 26 novembre 2018
- i. CCAG : le CCAG en vigueur au 30 avril 2020 applicable aux marchés publics de prestations intellectuelles – option B s'applique au présent marché (CCAG-PI)
- j. Financement : Projet cofinancé par la Région Grand-Est et l'Etat – E20SG01S
- k. Variante : acceptée, sous réserve de répondre au cahier des charges
- l. Caractéristiques : 1 Offre de base + 10 options supplémentaires

 Offre de base : cette offre de base correspond aux prestations obligatoires à réaliser, par le Bureau d'études, dans le cadre de **5** tranches décrites dans les articles 20 à 28.

 Options supplémentaires : il existe **10** options décrites dans les articles 20 à 28 pour chacune des tranches concernées. Ces options correspondent à des prestations supplémentaires que le Parc pourra retenir pour tout ou partie.

Les candidats devront obligatoirement faire une proposition pour 8 options (A1, B2, C3, C4, D6, E8, E9, E10)

Les réponses aux deux options D5 et D7 sont facultatives.

- m. Validité de l'offre : 7 mois à compter de la réception de l'offre
- n. Négociation : en raison de la nature de la prestation demandée, une phase de négociation sera mise en place avec un minimum de 3 candidats et un maximum de 5, classés préalablement selon l'article **4b**.

Si un candidat a remis une offre inappropriée au sens de l'article L. 2152-4 du code de la commande publique, cette offre sera préalablement éliminée.

Si un candidat a remis une offre irrégulière ou inacceptable au sens des articles L. 2152-2 et L. 2152-3 du même code, cette offre ne sera pas éliminée et une négociation pourra s'engager avec ce soumissionnaire. L'offre pourra alors devenir régulière ou acceptable à l'issue de la négociation, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse.

Pour cette phase de négociation, tous les candidats retenus seront invités à se rendre à la Maison du Parc.

A minima, le Chef de mission réalisant cet accompagnement devra être présent. En cas de groupement d'entreprises, chacun des chefs de mission devra être présent.

En cas de sous-traitance, il pourra être demandé en fonction de la nature et de l'importance de la prestation, que le chef de mission du sous-traitant soit présent.

- o. Nomenclature européenne CPV :

75200000-8 Prestation de services pour les collectivités,
79313000-1 Service d'évaluation des performances,
79419000-4 Service de conseil et d'évaluation,
90712500-6 Création ou planification d'institutions environnementales.

- p. Groupement d'opérateurs

Un groupement d'opérateurs (ou co-traitance) est possible, mais la nature du groupement devra être spécifiée dans la proposition.

Le groupement est :

-  Conjoint lorsque chacun des opérateurs économiques membres du groupement s'engage à exécuter la ou les prestations qui sont susceptibles de lui être attribuées dans le marché ;
-  Solidaire lorsque chacun des opérateurs économiques membres du groupement est engagé financièrement pour la totalité du marché.

- q. Sous-traitance : La sous-traitance est autorisée ;

Les conditions de mise en place et de paiement de la sous-traitance sont régies par les articles L2193-1 à L2193-14 du code de la commande publique.

Le sous-traitant pourra être présenté dès le stade de la présentation de l'offre. A ce stade, il devra présenter les mêmes justificatifs que ceux demandés aux candidats.

Le sous-traitant pourra être proposé en cours de prestation, mais cette proposition devra être acceptée par le Parc naturel régional de la Montagne de Reims.

Le sous-traitant aura droit au paiement direct.

3. Modification du Dossier de Consultation des Entreprises

Le Parc naturel régional de la Montagne de Reims se réserve la possibilité d'apporter des modifications non substantielles au DCE au plus tard jusqu'au 6 jours calendaires avant la date de remise des offres. Les entreprises authentifiées sur la plateforme www.proxilegales.fr et ayant téléchargées le DCE seront automatiquement informées par la messagerie de la plateforme.

Le cas échéant, la date de remise des offres pourra être reportée.

4. Retrait des dossiers et Conditions de remise et critères d'attribution de l'offre

a. Retrait du dossier

Le dossier devra être téléchargé sur le profil acheteur : www.proxilegales.fr

Il sera disponible jusqu'à la date limite de remise des offres.

b. Critères d'attribution de l'offre

L'offre sera attribuée au candidat présentant la proposition économiquement la plus avantageuse compte-tenu des critères d'évaluations, listés ci-dessous avec leur pondération.

Qualité technique de l'offre, intégrant :	45
<i>Méthodologie proposée par phase et échancier de réalisation proposé</i>	25
<i>Intérêt spécifique de la prise en compte de la concertation</i>	20
Qualité de l'expérience du candidat, intégrant :	
<i>Composition de l'équipe mobilisée sur le projet</i>	5
<i>Expériences similaires ou comparables du prestataire</i>	5
<i>Appréciation des Plans similaires ou comparables à un Plan de Parc déjà réalisés</i>	10
Prix proposé	35

Total	100 %
--------------	--------------

c. Contenu de l'offre

L'offre du candidat devra contenir :

- ✚ Le présent Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) paraphé et signé,
- ✚ Un mémoire technique comprenant, à minima une note méthodologique, un calendrier d'interventions et un échéancier en lien avec les différentes tranches de la procédure de révision,

En cas de réponse conjointe (groupement, sous-traitance), le mémoire devra identifier les rôles et missions de chacun, ainsi que leur calendrier d'intervention.
- ✚ Des exemples de réalisations de plans similaires ou comparables à un plan de parc,
- ✚ Une proposition financière dont le contenu minimum est précisé à l'article **12**.
- ✚ Un dossier présentant les capacités techniques de l'entreprise, ses expériences en matière de prestations similaires, et la composition des équipes mobilisées sur le projet conformément à l'article 4.b,
- ✚ Une adresse mail permettant d'assurer une correspondance dans le cadre de la présente consultation pour chacun des candidats
- ✚ Le DC1 – lettre de candidature complété et signé, (formulaire joint)

NB :

- ✚ En cas de sous-traitance, le DC4-sous-traitance complété et signé (formulaire joint),
- ✚ En cas de sous-traitance, ses expériences en matière de prestations similaires et la composition des équipes mobilisées,
- ✚ Au stade l'offre, le DC1 et DC4 doivent être complétés sur la base de l'offre de base et des 8 options obligatoires ; ces documents seront actualisés ultérieurement en fonction des options retenues.

d. Date limite de remise des propositions

La date limite de remise des propositions est fixée au **Lundi 22 Juin 2020 – 16h00**

Les propositions devront être déposées sur la plateforme : www.proxilegales.fr

L'ENSEMBLE DU DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES ET DE SES ANNEXES EST TELECHARGEABLES SUR LE PROFIT ACHETEUR www.proxilegales.fr

EXTRAIT DU DCE

